

Rencontre France Payments Forum du 14 avril 2026

Keynote d'Astrid Cousin



Vous êtes collectivement au cœur d'un secteur qui est devenu très stratégique pour l'avenir économique de l'Europe. L'Union européenne et la Commission se sont engagées dans un projet ambitieux dans le secteur des services financiers, qui est la construction de l'Union de l'épargne et de l'investissement (*Savings and Investments Union*). Son objectif est de mobiliser au mieux toute l'épargne européenne pour financer notre avenir, notre sécurité économique, une économie européenne compétitive et décarbonée, fondée sur l'innovation et pour construire notre autonomie stratégique, notre résilience et notre souveraineté.

Pour que cette ambition puisse devenir une réalité, une condition essentielle est que nous devons disposer d'infrastructures financières pleinement intégrées, efficaces et souveraines. Et au cœur de ces infrastructures financières, il y a les paiements. Les paiements ne sont pas seulement des services techniques, ils conditionnent la fluidité de nos échanges, l'intégration des marchés financiers au niveau européen et, en définitive, notre capacité à investir. C'est pourquoi le lien entre les paiements et l'Union de l'épargne et de l'investissement est direct : sans paiements efficaces et intégrés, il n'y aura pas de véritable marché européen des capitaux. Les paiements sont donc plus que jamais une infrastructure critique, au même titre que nos infrastructures énergétiques, de télécommunications et de sécurité.

La stratégie de la Commission pour les paiements de détail de 2020 était déjà axée sur des objectifs d'innovation, d'efficacité, d'interopérabilité et de souveraineté. Mais dans un monde de plus en plus instable et fragmenté, l'urgence d'agir est encore plus forte qu'en 2020. Il y a donc trois enjeux majeurs, de compétitivité, d'innovation et de sécurité économique, qui restent primordiaux pour la souveraineté des paiements européens.

En termes de compétitivité, comment construire un marché européen des paiements compétitif et à la bonne échelle (notion de *scale-up*) ? L'ambition européenne est claire : faire émerger un marché des paiements véritablement européen, où les acteurs peuvent se développer à l'échelle du continent. En tant que régulateurs, il s'agit de permettre à tous les États-membres de bénéficier d'un marché des paiements hautement compétitif, en s'assurant que tous les acteurs du marché puissent se livrer concurrence dans des conditions équitables et égales.

Notre écosystème en Europe reste cependant encore trop fragmenté, et cette fragmentation a un coût, pour les entreprises, pour les consommateurs et pour notre compétitivité globale. C'est précisément pour répondre à cela que nous avons continué, à la Commission européenne, de moderniser, simplifier et adapter le cadre réglementaire européen dans le domaine des paiements. Les négociations politiques sur le dernier « paquet » de la directive et du règlement sur les services de paiement se sont achevées à la fin de l'année dernière et nous sommes actuellement dans la dernière phase de finalisation technique pour que ce paquet puisse entrer en vigueur vers la fin du troisième trimestre de cette année.

Ce nouveau cadre va tout d'abord favoriser l'harmonisation. Le passage d'une directive à un règlement directement applicable aux États-membres pour certaines dispositions va permettre d'éviter des divergences d'application. Simplification, harmonisation, sont des conditions essentielles pour permettre aux acteurs de se développer à l'échelle européenne.

Ensuite, ce nouveau cadre vise à rééquilibrer les conditions de concurrence. L'un des enseignements de la DSP2 est que l'ouverture du marché, notamment via l'open banking, a été une réussite mais reste incomplète. Dans certains cas, l'accès aux données a été inégal, les interfaces techniques insuffisantes, et les responsabilités mal réparties. La DSP3 et le RSP vont venir corriger ces limites en améliorant la qualité et la fiabilité des interfaces, en clarifiant les responsabilités entre acteurs, en garantissant des conditions d'accès plus équitables. L'objectif est simple : permettre à l'innovation de se développer dans un cadre de concurrence loyal.

Autre pilier essentiel de la compétitivité du secteur des paiements européen : les paiements instantanés. Dès 2020, dans la stratégie pour les paiements de détail, la Commission a reconnu le potentiel compétitif et innovant des paiements instantanés. En mettant en œuvre en 2025 le règlement sur les paiements instantanés, une étape décisive a été franchie et sa mise en

œuvre dans les États-membres n'appartenant pas à la zone euro sera achevée d'ici la fin 2027. En conséquence, on a vu le taux d'utilisation des paiements instantanés en euro dans l'UE passer de 13% en 2022 à 34% l'année dernière. Cela a permis de rendre les paiements instantanés en euro disponibles partout, à un coût comparable à celui des paiements traditionnels. Les paiements instantanés sont donc une opportunité unique pour l'Europe de bâtir des solutions compétitives et souveraines sur notre propre infrastructure.

Deuxième objectif, l'innovation. Comment mieux accompagner la transformation du secteur ? Le secteur des paiements est aujourd'hui l'un des plus dynamiques en matière d'innovation. En une décennie, nous avons totalement changé de paradigme : nous sommes passé du paiement différé au paiement instantané, de cartes physiques aux portefeuilles numériques, de systèmes fermés à des écosystèmes ouverts. Et cette transformation ne fait que commencer : nous voyons émerger de nouvelles technologies, nous entrons dans un monde de tokenisation de tous les financial assets et des paiements. Les stablecoins peuvent fournir des paiements plus rapides et moins chers, notamment dans les envois de fonds internationaux. C'est également une technologie disruptive et qui soulève des préoccupations légitimes quant à la stabilité financière, la protection des consommateurs, la politique monétaire et de souveraineté, ainsi que sur les financements illicites.

L'Europe a fait le choix avec MiCA d'une approche équilibrée : encourager l'innovation tout en garantissant la stabilité et la protection des utilisateurs. MiCA a permis la mise en place de garanties solides pour faire face aux risques posés par les stablecoins mondiaux, y compris ceux émis dans le cadre de modèles dits « multi-émission ». MiCA confère des pouvoirs importants aux autorités nationales, à l'Autorité bancaire européenne, à la Banque centrale européenne, en veillant à ce que les risques puissent être gérés efficacement au sein de l'UE. Mais la gouvernance des stablecoins mondiaux soulève des questions complexes et c'est pourquoi il faut traiter ces questions dans le cadre d'une réflexion plus large sur MiCA. La Commission va lancer dans les prochaines une consultation approfondie pour tirer les premiers enseignements de la mise en œuvre de MiCA et regarder les évolutions internationales afin de déterminer si des ajustements du cadre réglementaire sont nécessaires.

D'autres évolutions technologiques transforment l'ensemble de la chaîne financière. C'est particulièrement vrai avec les technologies de registre distribué. Dans le cadre du dernier paquet de la *Savings and Investments Union*, la Commission s'est engagée dans des travaux importants pour accompagner ces évolutions à travers notamment le régime pilote DLT. Ce régime permet aujourd'hui de tester dans un cadre sécurisé la négociation et le règlement d'instruments financiers tokenisés. Nous avons trois objectifs avec ce nouveau régime pilote : (a) élargir son champ d'application pour couvrir davantage de cas d'usage ; (b) faciliter l'accès pour les acteurs (notamment les plus petits) ; (c) permettre une plus grande flexibilité dans l'organisation des services en dissociant certaines fonctions traditionnellement intégrées.

Le projet pilote DLT peut donc transformer en profondeur les marchés financiers, en réduisant les délais de règlement, en réduisant les coûts, en améliorant la transparence et en facilitant l'accès au marché. Cela rejoint directement l'ambition de l'Union de l'épargne et de l'investissement, qui est de rendre les marchés de capitaux plus efficaces et accessibles.

Mais en matière d'innovation, notre objectif est clair : faire de l'Europe un espace où l'innovation peut se développer dans la confiance. Et cette confiance repose sur un élément-clé : la sécurité. Pour que l'innovation dans les paiements numériques atteigne son potentiel il est important que les consommateurs, particuliers et entreprises, se sentent en sécurité et soient confiants dans leur utilisation. En particulier, à la lumière de l'évolution rapide des risques et des types de fraude. Cet aspect a vraiment occupé une place centrale dans la révision de la législation sur les services de paiement récemment adoptée. C'est pourquoi notre réponse, en termes de sécurité, dépasse désormais le seul secteur des paiements. Le paquet révisé n'exige pas seulement que les acteurs du paiement qu'ils intensifient leur lutte contre la fraude, mais il s'adresse également aux autres acteurs de la chaîne de la fraude : les fournisseurs de communications électroniques, les très grandes plateformes en ligne, les très grands moteurs de recherche, seront également invités à mettre en place des mesures pour lutter contre l'utilisation abusive de leurs services à des fins de fraude. La sécurité devient donc une responsabilité partagée.

Troisième pilier : la résilience, qu'on appelle aussi « autonomie stratégique » ou sécurité économique. Ce troisième pilier est devenu une priorité essentielle. L'Europe est aujourd'hui très fortement dépendante d'acteurs non-européens, et cette situation pose plusieurs enjeux : économiques, technologiques, géopolitiques. Dans ce contexte international très incertain, nous voyons une « weaponization » de notre système de paiement. La dépendance devient donc un vrai défi géopolitique. C'est pourquoi la souveraineté des paiements est plus que jamais au cœur de la réflexion de la Commission et qu'au niveau de la stratégie sur la sécurité économique, le secteur des paiements devient un secteur aussi stratégique que les secteurs des télécom, le secteur énergétique, cloud, défense et santé.

Nous agissons donc à plusieurs niveaux.

Premier niveau : développer des solutions européennes. Ces solutions européennes passent par des initiatives privées, qui sont prometteuses mais doivent atteindre une masse critique. Nous devons donc passer d'initiatives nationales à des solutions véritablement pan-européennes. Par conséquent, à la Commission nous soutenons fortement toutes les initiatives telles que les protocoles d'accord entre EPI et les membres de l'alliance EuroPA, qui visent à rendre les solutions de paiements des participants interopérables entre elles afin d'élargir leur portée pan-européenne combinée.

Autre élément essentiel : s'appuyer sur des infrastructures européennes. Les paiements instantanés en euro constituent une base solide : ils offrent une infrastructure commune, interopérable, européenne, c'est un atout stratégique majeur.

Il faut également avancer sur l'euro numérique. Le projet d'euro numérique reste une composante essentielle de cette stratégie de sécurité économique. Il permettra l'accès à une monnaie publique dans l'économie numérique, de renforcer l'autonomie européenne et de fournir une infrastructure commune. Il s'agit donc d'un projet à la fois monétaire, technologique et stratégique.

Enfin, il faut renforcer notre sécurité économique : dans un mone fragmenté, disposer d'infrastructures européennes robustes n'est plus un luxe mais une nécessité.

En conclusion, permettez-moi de revenir sur l'Union de l'épargne et de l'investissement, projet central pour l'avenir de l'Europe, qui repose sur des fondations concrètes et dont les paiements font partie. Nous devons donc construire un secteur des paiements plus compétitif, plus innovant, plus résilient. Nous devons le faire ensemble. Nous soutenons donc toutes ces initiatives, qui contribuent à la création d'un marché européen des paiements de détail sain. Il est important, en tant que régulateurs, de s'assurer que l'on travaille ensemble, en soutenant le dynamisme des solutions du secteur privé européen, et d'assurer des conditions équitables pour tous, afin de construire une infrastructure de paiement autonome et résiliente, qui soit véritablement fabriquée en Europe et serve au mieux les intérêts des européens.

Merci de votre attention.